

# PRESENTATION DU PROGRAMME DE BOURSE EIFFEL

Le programme de bourses Eiffel est un outil développé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de permettre aux établissements français d'enseignement supérieur et de recherche d'attirer les meilleurs étudiants étrangers dans des formations diplômantes de niveau master et de niveau doctorat.

Il permet de former les futurs décideurs étrangers, des secteurs privé et public, dans les domaines d'études prioritaires.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères confie à Campus France, établissement public en charge de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et de l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers en France, la mise en œuvre de l'appel à candidatures Eiffel et la gestion du séjour des lauréats.

## 1. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

### 1.1 Durée de la bourse

Pour les deux volets du programme Eiffel, la bourse est attribuée pour l'année universitaire correspondant à l'appel à candidature.

Le début du séjour doit se faire entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année d'attribution de la bourse.

Le séjour est financé par la bourse seulement pour les périodes qui se déroulent en France, sauf dans certains cas pour les périodes de stages ou d'échanges, (consulter la réglementation de la bourse Eiffel : <https://www.campusfrance.org/fr/droits-et-obligations-du-boursier-eiffel>).

#### **Niveau master**

La bourse est attribuée pour une durée :

- De 12 mois maximum lors d'une inscription en 2ème année de master (M2) ;
- De 24 mois maximum pour une inscription en 1ère année de master (M1) ;
- De 36 mois maximum pour la préparation d'un diplôme d'ingénieur.

#### **Niveau doctorat**

La bourse Eiffel est attribuée pour une durée de 18 mois maximum en France pour une inscription en 1ère année de thèse.

## 1.2 AGE

**Être âgé de 25 à 30 ans maximum selon le niveau.**

- Niveau Master : le candidat doit être âgé de 25 ans au plus lors de la campagne de candidature 2023 ; c'est-à-dire né après le 31 mars 1997.
- Niveau Doctorat : le candidat doit être âgé de 30 ans au plus lors de la campagne de candidature 2023 ; c'est-à-dire né après le 31 mars 1992.

## 1.3 CONDITIONS DE NATIONALITÉ

**Etre de nationalité étrangère.**

Ce programme est réservé aux candidats de nationalité étrangère. Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles.

## 1.4 SITUATION GEOGRAPHIQUE

- Niveau Master : les candidats en cours d'études en France sont **inéligibles**.
- Niveau Doctorat : les étudiants en cours d'études à l'étranger sont **prioritaires** sur ceux qui résident déjà en France.

## 1.5 ORIGINE DES DOSSIERS

Seules les candidatures transmises par les établissements français sont recevables. **Ces derniers s'engagent à inscrire les lauréats dans la formation pour laquelle ils ont été sélectionnés.** Les candidatures transmises par d'autres voies ne sont pas recevables. De plus, un candidat présenté par plus d'un établissement verra sa candidature rejetée.

## 2. FORMATIONS ELIGIBLES

Seuls sont éligibles les candidats susceptibles d'intégrer une formation sanctionnée par un diplôme de niveau master, y compris en école d'ingénieurs, et les candidats débutant une 1ère année de doctorat.

Seules les formations accréditées par l'Etat français sont admises. Les formations françaises délocalisées à l'étranger ne sont pas acceptées, de même que les formations dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

## 2.1 Volet master

La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'études. La candidature d'un étudiant qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel de niveau master n'est pas recevable pour ce même niveau.

## 2.2 Volet doctorat

Les établissements peuvent présenter pour une bourse de doctorat un candidat qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel au niveau master. Un candidat qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel dans le cadre de son doctorat n'est pas éligible une nouvelle fois à une bourse Eiffel. La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente pour ce niveau n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'études.

**Cumul de bourses : les étudiants étrangers bénéficiant déjà d'une bourse du gouvernement français au titre d'un autre programme, au moment du dépôt de candidature, ne sont pas éligibles, même s'il s'agit d'une bourse qui ne prend en charge que la couverture sociale.**

## 3. NIVEAU DE LANGUE

Les établissements qui présélectionnent des candidats non francophones doivent veiller à ce que leur niveau linguistique soit en adéquation avec le niveau exigé par la formation.